

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 04/2026
SEANCE DU 1ER AVRIL 2026
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix heures, en application de l'article 23 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, se sont réunis au centre culturel Jean d'Ormesson à MANDEURE, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Christian HIRSCH, Président.

Date de convocation : le 20 mars 2026

EN NOMBRE, LES MEMBRES

En exercice : 21

Présents : 13 et 14 à partir
de 11h06

Ayant pris part au vote : 13
et 14 à partir de 11h06

Ayant donné procuration : 0

PRESENTS (14) :

Messieurs Christian HIRSCH, Pierre CONTOZ, Mesdames Marie-Line LEBRUN-TREMBLIN, Dominique MOLLIER, Messieurs Jacques PRINCE, Patrick FROEHLI (arrivé à 11h06), Roland THIERRY, Alain SYLVANT, Georges COTE-COLISSON, DAMIEN CHARLET, Charles DEMOUGE, Jean-Pierre HOCQUET (suppléant de Monsieur Philippe GAUTIER), Charles PIQUARD, Jean ANDRÉ (suppléant de Frédéric CARTIER)

ABSENTS EXCUSES (7) :

Madame Martine VOIDEY, Messieurs Frédéric CARTIER représenté par son suppléant Jean ANDRÉ, Philippe GAUTIER représenté par son suppléant Jean-Pierre HOCQUET, François CUCHEROUSET, REGIS LIGIER, Jean-Marie SAILLARD, Marie-France BOTTARLINI-CAPUTO

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 : Messieurs Michaël THOMAS, directeur général du centre de gestion du Doubs, Nicolas D'AUZAC DE LA MARTINIE, chef du service de gestion comptable du Pays de Montbéliard, Laurent THOMAS, directeur adjoint, Matthieu ARMBRUSTER, responsable du pôle prévention et ressources, Fabrice BABBI, responsable finances et optimisations, Mesdames Solyne HOWALD CAMPENET responsable du Pôle Conseils et Appuis aux Employeurs et Salima BELAOUNI responsable du pôle recrutement et évolutions professionnelles

SECRETAIRE DE SEANCE :

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Dominique MOLLIER est désignée comme secrétaire de séance.

Signé par : CHRISTIAN HIRSCH
Date : 09/04/2026
Qualité : PRESIDENT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 04/2026
SEANCE DU 1ER AVRIL 2026
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Sur proposition du bureau réuni le 16 mars 2026 ;
- Le rapport du 1^{er} Vice-Président entendu ;

VU

- la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances et notamment son article 242,
- l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif au compte financier unique,
- l'article L.1612-12 du CGCT sur l'arrêté des comptes du CFU ;
- L'information faite lors du bureau réuni le 16 mars 2026 ;
- En application de l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Monsieur Jacques PRINCE, 1^{ER} Vice-président, est élu pour conduire les débats et le vote du compte financier unique 2025 ;

CONSIDERANT

- Que la lecture faite du compte financier unique fait apparaître :

Un résultat d'exercice de la section d'investissement : - **39 400,66 €**

Un résultat d'exercice de la section de fonctionnement : **42 805,74 €**

- Résultat de clôture 2025

Un excédent d'investissement de clôture de **143 953,14 €**

Un excédent de fonctionnement de clôture de **759 725,75 €**

Soit un résultat consolidé brut de : **903 678,89 €**

- Les restes à réaliser 2025

En dépenses d'investissement : 1 865.50 €

En recettes d'investissement : Néant

- Le compte financier unique 2025 fait apparaître un :

Excédent global net : **901 813,39 €**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le président s'est retiré au moment du vote.

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025

DETAILS DU VOTE	
PRESENTS ET REPRESENTES	13
ABSTENTION	
POUR	13
CONTRE	

Fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus, le 1^{er} Vice-Président,

Jacques PRINCE

